

1. Titre de votre Initiative Régional : l'Initiative Régionale « Réseau Ramsar pour le bassin du fleuve Niger » (NigerWet).

2. Travaux et activités entrepris durant l'Année 2012

Fournir un simple résumé des travaux que vous avez entrepris à travers la liste de vos activités, les résultats obtenus et vos indicateurs de succès selon le format ci-dessous:

Objectifs	Activités	Résultats/attendus	Indicateurs/Source de Vérification
Elaboration des documents de la gouvernance de NigerWet	1 – Statuts juridiques, procédures et règlement intérieur de NigerWet	Document sur le statut Juridique et le règlement intérieur	Rapport soumis pour validation
	2 - Manuel de procédure administrative, financière et comptable afin de fournir des conseils et une orientation aux activités de NigerWet	Draft de manuel de procédure	Manuel soumis pour validation
	3 - Le plan de développement des capacités	Draft de plan de développement des capacités	Plan soumis pour validation
Elaboration de l'Atlas des zones humides de la zone de NigerWet	4. inventaire des sites Ramsar 5. production des shapfiles 6. description des sites	Draft Atlas	Rapport soumis pour validation
Atelier	Participation à l'Atelier de Planification du Projet Zones Humides et Urbanisation en Afrique de l'Ouest	Draft de document Projet	Rapport de l'atelier

Si cela est utile, vous pouvez ajouter du texte narratif afin de préciser vos réalisations, l'amélioration de la mise en œuvre de Ramsar dans la région, etc.

3. Rapport Financier de l'Année 2012

Fournir un résumé des revenus et dépenses. Si vous utilisez une autre monnaie que le franc suisse (CHF), s'il vous plaît donner un taux de change moyen du franc suisse (CHF):

Activités	Dépenses réelles (F CFA)	Dépenses réelles (CHF) (1 CHF = 540 XOF CHF)
Documents de la Gouvernance de NigerWet – 3 rapports de Consultation (Ramsar Project No. 443 /Paul Mafabi)	2 700 000	5 000
Translation	1 633 500	3 025
Communication	51 250	95
Edition/Distribution	810 000	1 500
Contribution Billet d'avion Consultant Paul Mafabi	256500	475
Total	5 194 750	10 095

Sources de revenus (bailleurs de fonds)	Revenus reçus (FCFA)	Revenus reçus (CHF)
Budget de base de Ramsar (le cas échéant)	5 400 000	10 000
Montant reçu de la Convention de Ramsar	5 400 000	10 000

Solde financier au 31 Décembre 2012 :
Engagements en cours
Déficit : 51 250 FCFA soit 95 CHF

2 751 250 F CFA soit 5 095 CHF
2 700 800 F CFA soit 5 000 CHF

NigerWet a été allocataire d'un montant de 10 000 CHF en 2012 dans le cadre de l'élaboration des documents de la Gouvernance. Par lettre N° 428 A du 29 Novembre 2012, NigerWet a demandé au Secrétariat d'entreprendre les formalités de contracter et de payer le consultant Paul Mafabi afin de travailler avec nous pour préparer les documents clés suivants :

1 – Statuts juridiques, procédures et règlement intérieur de l'Initiative régionale

Ce document définira les objectifs et le statut juridique de l'initiative régionale, et précisera les règles élémentaires et les procédures.

2 - Manuel de procédure administrative, financière et comptable afin de fournir des conseils et une orientation aux activités des initiatives régionales. Les lignes directrices comprennent:

- Achats et contrats
- Gestion des ressources humaines (conseil)
- Gestion des voyages et de la formation
- Gestion financière et comptable de l'initiative
- Le suivi des projets et de l'initiative, l'évaluation et la vérification comptable et financière

3 - Le plan de développement des capacités

Travaux et activités planifiées pour l'Année 2013

Fournir un résumé simple de vos travaux prévus, en dressant la liste de vos activités, les résultats anticipés et vos indicateurs de succès selon le format ci-dessous:

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs
1- Opérationnaliser le Secrétariat de NigerWet	Approvisionner en petit équipement et requête d'un appui en ressource humaine	Petit équipement de communication (boite wifi). Une personne à temps partiel pour la communication	Fluidité de la communication
2- Base de données	Création d'une base de données des experts en Zones Humides et Eau	La base de données existe et est diffusée	Ressources humaines connues
3- Avoir un plan de communication pour l'initiative régionale NigerWet	3.1. Création d'un Site Web et d'un logo	Site et logo disponibles	Visibilité de l'Initiative régionale
	3.2 Décrire les différentes activités menées dans les différents pays membres de l'Initiative	les différentes activités menées dans les différents pays membres de l'Initiative sont définies	Document de compilation des activités
	3.3 Elaborer un cadre stratégique de communication	cadre stratégique de communication élaboré	Document de la stratégie
	3.4 Diffuser les aspects clés du cadre stratégique dans les médias sous régionaux (Télé, presse écrite, radios)	Les aspects clés du cadre stratégique sont diffusés dans les médias	Films, CD-ROM et journaux
4- Participation aux réunions régionales relatives aux zones et eau	Participation au Forum de Kigali sur Wetlands and Livelihood	Contribution de NigerWet Rapport du Forum	Au moins 2 pays de NigerWet ont participé au Forum de Kigali

4. Plan Financier pour l'Année 2013

Pour les Initiatives Régionales qui demandent un financement à la Convention en 2013, s'il vous plaît fournir un budget de votre plan de travail 2013. Si vous utilisez une autre monnaie que le franc suisse (CHF), s'il vous plaît fournir un taux de change moyen pour permettre la conversion en CHF.

Activités	Prévisions / dépenses budgétisées dépenses réelles
Approvisionner en petit équipement et requête d'un appui en ressource humaine	12 000 CHF
Création d'une base de données des experts en Zones Humides et Eau	3 000 CHF
Création d'un Site Web et d'un logo	6 000 CHF
Décrire les différentes activités menées dans les différents pays membres de l'Initiative	5 000 CHF
Elaborer un cadre stratégique de communication	4 000 CHF
Diffuser des aspects clés du cadre stratégique dans les médias sous régionaux (Télé, presse écrite, radios)	2 000 CHF
Participer au Forum de Kigali sur Wetlands and Livelihood	3 500 CHF
Total	35 500 CHF

Sources de Revenus	Prévisions/Montant budgétisé
Nom du Bailleur	Montant (Monnaie)
Convention Ramsar	30 000 CHF
Autres bailleurs	5 500 CHF
Requête au Budget Principal de Ramsar	30 000 CHF
Total	35 500 CHF

RECAPITULATIF

Requête à la Convention de Ramsar :	30 000 CHF
Cofinancement	5 500 CHF
TOTAL GLOBAL	35 500 CHF

5. Progrès et défis

Malgré quelques difficultés d'ordre pratiques, l'initiative régionale NigerWet est entrain de redéfinir ses différents axes stratégiques d'intervention lui permettant d'être beaucoup plus opérationnelle. L'initiative a également contribué à l'application de certaines Résolutions de Ramsar. Les différents travaux de cartographie, les études et actions de lutte contre l'ensablement et l'élaboration de plans de gestion constituent des acquis permettant une valorisation des zones humides du bassin du fleuve Niger. L'élaboration en cours du manuel de procédures administratives, financières et comptables permettra non seulement à l'initiative de s'adapter au mécanisme de mobilisation des ressources indispensable à la mise en œuvre de certaines activités, mais aussi de s'inscrire dans la durabilité.

Malgré cet optimisme, l'Initiative est confrontée à l'insuffisance des ressources humaines.

**Questionnaire pour les initiatives régionales
qui candidatent pour une approbation par le Comité permanent d'être reconnue comme "œuvrant dans
le cadre de la Convention de Ramsar 2013-2015"**

Veillez expédier le questionnaire entièrement rempli au Secrétariat de Ramsar - avec votre rapport d'activité pour 2012 et les travaux et le plan financier pour 2013 (dans le format ci-dessus), date limite le 31 Janvier 2013. Le Secrétariat a besoin de votre information afin de préparer le document à temps pour la 46e réunion du Comité permanent.

Ce questionnaire répond à la Résolution XI.5 dont le paragraphe 11 mentionne :

« DONNE INSTRUCTION au Comité permanent de réviser les directives sur les Initiatives régionales afin que l'on puisse réaliser une évaluation précise de leurs activités, de leur gestion administrative et financière et de leur pérennité à long terme, et d'utiliser ces nouvelles directives pour déterminer le niveau d'appui (notamment financier) dans la nouvelle période triennale ».

Ce questionnaire fait aussi suite au DOC13 de la COP11 sur les Progrès et questions concernant les Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention

Répondez s'il vous plaît aux 20 questions ci-dessous en fournissant des détails factuels sous la forme de mots clés ou de courts textes en tirets se rapportant à des faits et des chiffres.

Il ne devrait pas vous prendre plus de 15 à 20 minutes pour remplir ces quelques questions cruciales, mais. Merci beaucoup pour votre collaboration et votre dévouement.

QUESTIONNAIRE

L'objectif de votre initiative régionale (points actuels 1-4 des Directives Opérationnelles)

Les efforts à faire par les pays du bassin du Niger pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques pour les zones humides passent nécessairement par une meilleure connaissance de l'état actuel des tendances d'évolution de leurs ressources ; cela suppose la conduite régulière d'inventaires nationaux, des actions de suivi et surveillance et surtout une bonne exploitation des données obtenues afin de susciter et d'encourager les prises de décisions au niveau politique.

L'Initiative NigerWet constitue une étape décisive vers la reconnaissance des problèmes des zones humides du bassin du Niger et une solution ciblée. Elle reste une instance de concertation élargie à tous les acteurs (ONG, usagers, scientifiques, etc.), dans les domaines de suivi des sites Ramsar, ainsi que le renforcement de leurs capacités opérationnelles à travers la mise en place d'un Réseau Ramsar d'échanges spécialisés. L'établissement de NigerWet procède d'une volonté de répondre à quatre impératifs à savoir :

1. La Décision n°6 du 7ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN tenu à Abuja en février 2002, concernant l'inscription d'un réseau des zones humides d'importance internationale dans le bassin du Niger, notamment les zones humides qui possèdent la biodiversité la plus importante et plus grande valeur pour les communautés locales ;
2. La mise en œuvre du Mémoire de Coopération entre le Bureau Ramsar et l'ABN, signé en novembre 2002, lors de la 8^{ème} Conférence des Parties Contractantes à la Convention de Ramsar à Valence en Espagne ;
3. La mise en œuvre de l'Accord de Coopération entre l'ABN et les Organisations Internationales de Conservation (BirdLife International, UICN, Wetlands International et WWF);
4. Le développement du partenariat entre l'ABN, le Bureau Ramsar et le WWF dans le cadre des Projets ABN sur la restauration des terres et de l'eau dans le bassin du Niger.

L'Initiative régionale NigerWet a été présentée officiellement à la 9^{ème} Conférence des Parties Contractantes de Ramsar (8-15 novembre, Kampala-Ouganda) pour approbation, ce qui fut fait au titre de la Résolution IX.7 sur les Initiatives Régionales pour la Conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans le cadre de la Convention de Ramsar

1. Votre initiative a reçu le soutien écrit de toutes les Parties contractantes concernées par la portée régionale de votre initiative?

Oui

2. S'il vous plaît énumérer tous les pays (les Parties contractantes et Parties non Contractantes) couverts par le champ d'application géographique de votre initiative et spécifier les pays qui n'ont pas encore apporté leur soutien écrit:

Niger, Nigeria, Burkina Faso, Mali, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, Benin

S'il vous plaît spécifier les pays qui n'ont pas encore fourni de soutien écrit, mais néanmoins participent aux activités de votre initiative régionale: Niger, Nigeria, Burkina Faso, Mali, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, Benin

3. Votre initiative fait une utilisation optimale des outils de Ramsar (par exemple manuels et rapports techniques, s'il vous plaît la liste des outils utilisés:

NigerWet a pour principale mission la mise en œuvre des objectifs de la Convention et la promotion de la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du bassin à travers la création d'importantes actions essentiellement orientées vers la connaissance des ressources naturelles

4. Les objectifs stratégiques et opérationnels de vos initiatives sont-ils entièrement alignés sur le Plan stratégique de la Convention, s'il vous plaît expliquez comment cela se fait:

Conformément aux dispositions des Résolutions VII.18 et VII.19 relatives aux lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques et pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar, un certain nombre de pré requis ont déjà été réalisés permettant ainsi à NigerWet de remplir les conditions de participation effective et efficace à la promotion des objectifs de la Convention en général et la mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar en particulier.

NigerWet dispose d'un plan d'action stratégique 2008-2017 en date du 22 juin 2007 calé sur le Plan stratégique Ramsar nécessitant une révision.

La coordination entre les initiatives régionales et le Secrétariat (points 5-10 des Directives Opérationnelles)

1. Considérez-vous que la fréquence et la nature de vos contacts avec le Secrétariat de la Convention soit optimale? Si non, s'il vous plaît indiquer si l'assistance du Secrétariat doit être améliorée (de quelle manière) ou diminuée (en abaissant quel soutien?):

Oui la fréquence et la nature des contacts sont optimales, mais l'Initiative n'est pas autonome sur le plan

financier, de ce fait nous avons grandement besoin du soutien financier et technique de la Convention.

Gouvernance des initiatives (points 11-13 des Directives Opérationnelles)

1. Est-ce que votre initiative a écrit un ensemble de procédures opérationnelles établies d'une manière équitable et transparente (termes de référence, des règles de procédure, etc), s'il vous plaît Listez:

NigerWet fonctionne sur la base des documents suivants :

- Une charte ;
- Un plan d'action ;
- Un protocole.

Les structures de mise en œuvre du partenariat NigerWet sont de nature décisionnelle, exécutive, technique et consultative.

Il existe une commission NigerWet, qui est un organe d'orientation qui assure les fonctions suivantes :

- Supervision et orientation générale des politiques ;
- Approbation du plan de travail annuel et le budget ;
- Approbation des rapports d'activités.

Cette commission se réunit une fois par an, avec une présidence tournante entre les Etats membres et aussi des réunions tournante.

Le Secrétariat de NigerWet fait office d'unité de coordination, gère les activités au quotidien

Et rend compte à la commission, au Comité Directeur et au Secrétariat Ramsar. Il est dirigé par un coordonnateur choisi par la commission sur proposition du Comité Directeur.

2. Un organe de gouvernance a été mis en place ?, quand et combien de fois il s'est réuni, s'il vous plaît donnez son nom, ses membres et les dates de réunion:

Oui il existe un organe de gouvernance, avec des règles de gestion très claires. L'Initiative a bénéficié d'une allocation de 10 000 CHF de la part du Secrétariat pour pouvoir élaborer les documents clés indispensables à son fonctionnement, il s'agit :

- Des statuts juridiques, procédures et règlement intérieur de l'Initiative ;

Ce document définira les objectifs et le statut juridique de l'initiative et précisera les règles élémentaires et les procédures ;

- Le manuel de procédures administratives, financières et comptables afin de fournir des conseils et une orientation aux activités de l'Initiative. Les lignes directrices de ce manuel comprendront les achats et contrats, la gestion des ressources humaines (conseil), la gestion des voyages et de la formation, la gestion financière et comptable de l'initiative, le suivi des projets de l'initiative et en fin l'évaluation et la vérification comptable et financière.
 - Le plan de développement des capacités
-

3. Les procès-verbaux de chaque réunion sont-ils archivés ?, comment sont-ils rendus disponibles (public, restreint), s'il vous plaît fournir les détails:

Les procès verbaux sont bien archivés au niveau du bureau du Secrétariat de l'Initiative, ils sont accessible à un public restreint (les Pays membres de l'Initiative et le secrétariat de la Convention)

Éléments de fond des initiatives actuelles (points 14-20 des Directives Opérationnelles)

4. Est-ce que le travail de votre initiative accroît la visibilité de la Convention de Ramsar et la prise de conscience générale des principes et objectifs de la Convention de Ramsar dans votre région, s'il vous plaît fournir des informations complémentaires:

Cela est évident du moment où le politique est bien impliqué dans le classement des sites Ramsar, les communes rurales prennent en compte la gestion de ces sites dans leurs plans de développement communaux.

5. Votre initiative est autonome et a son identité? Comment décrivez-vous votre initiative comme un moyen opérationnel pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Ramsar dans votre région? Comment pouvez-vous éviter la confusion entre les rôles de votre initiative et le rôle des autorités nationales de la Convention de Ramsar et le Secrétariat de Ramsar au niveau international? S'il vous plaît fournir les détails:

Au niveau national, nous avons un comité national Ramsar créé par arrêté ministériel dont le rôle et les attributions sont très claires. Cela ne prête pas à confusion avec l'Initiative dont les statuts sont à caractères régionaux, et les deux ont des comptes différents ainsi que les procédures.

6. Que faites vous pour éviter que votre initiative soit perçue comme un bureau régional de la Convention:

Il est important de rappeler que dans le bassin du Niger, la mise en œuvre de la Convention de Ramsar présente comme un défi pouvant s'exprimer en ces termes : « Comment identifier et appliquer des mesures incitatives capables de motiver la réalisation d'un ensemble d'actions communes qui maintiennent et améliorent la qualité de vie des populations utilisant les zones humides tout en conservant le potentiel de production ». Ce défi traduit manifestement, l'absence longtemps décriée d'orientations gouvernementales et intergouvernementales quant à la reconnaissance de l'importance des actions de conservation de la biodiversité des zones humides dans les politiques et programmes élaborés par les pays.

Les Etats membres de l'Initiative, accordent une grande importance à l'ensemble de leurs zones humides intérieures, mais également à l'ensemble des écosystèmes partagés avec les pays voisins. De ce point de vue, cette initiative n'est qu'un partenariat entre des acteurs organisés (pays membres) pour mettre en œuvre les objectifs communs cités plus haut.

7. Est-ce que votre initiative a son propre logo, utilisez-vous le logo de la Convention de Ramsar, merci de joindre votre logo, si vous en avez un:

On a pas encore de logo

8. Est-ce que votre initiative a-t-elle un site Web spécifique, s'il vous plaît donner son URL:

Non, pas encore

Appui financier et autre, rapports d'évaluation (21-29 points des Directives Opérationnelles.)

1. Est-ce que le pays d'accueil de votre initiative offre un soutien en nature et / ou financière à une unité de coordination ou secrétariat ou centre de formation, etc de l'initiative? Quel est le montant annuel du soutien financier du pays d'accueil et le pourcentage de ce soutien par rapport au budget global de l'initiative:

Appui en nature (bureau, eau, électricité, téléphone et une partie du salaire du secrétaire du réseau, etc...)

2. Quel est le soutien en nature et financier apporté par les autres pays concernés, s'il vous plaît citez les montants annuel de soutien par pays:

Pour le moment aucun soutien n'est encore accordé par ces Pays

3. Est-ce que votre initiative a-t-elle son propre compte bancaire et les procédures comptables distincts ?, s'il vous plaît fournir les détails:

Ces aspects seront clairement définis dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables en cours d'élaboration par le consultant

4. Menez-vous vos efforts de collecte de fonds propres ?, s'il vous plaît donnez la liste de vos activités en la matière:

Cela sera fait quand nous aurons notre manuel de procédures

5. Quelles tentatives avez-vous fait pour créer votre propre source de revenus ?, avec quel résultat? Êtes-vous financièrement autonome, ou à quel moment prévoyez-vous de l'être ? S'il vous plaît fournir des mots clés et dates:

Pas encore

Questions administratives

6. Qui est le coordinateur / organisme de coordination (unité, secrétariat) qui opère au jour le jour dans la mise en œuvre des activités de l'initiative, nom et adresse:

M. Ali Laoual ABAGANA, Directeur Adjoint de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées/ Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement/ BP 578, Niamey/ Niger

E-mail : aliabagana@yahoo.fr

7. Avez-vous un accord de siège avec un établissement privé / public, un organisme gouvernemental ou un ministère ?, s'il vous plaît fournir le nom et l'adresse ainsi qu'une copie de toute entente écrite:

Pour le moment non, mais cela est envisageable dans l'avenir
